

Montréal, le 23 décembre 2021

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

Vincent Locas, avocat  
Conseiller juridique principal  
Affaires règlementaires et réclamations  
Énergir  
1717, rue du Havre  
Montréal (Québec) H2K 2X3

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1er octobre 2022 (Dossier R-4177-2021)**

---

Maître Locas,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre correspondance du 22 décembre 2021 requérant un délai additionnel pour le dépôt des commentaires d'Énergir sur les demandes d'intervention des personnes intéressées dans le cadre du dossier susmentionné.

Compte-tenu des motifs invoqués, la Régie accorde à Énergir le délai demandé et attendra donc le dépôt de ces commentaires au plus tard **le 5 janvier 2022 à 16h.**

Veillez agréer, Maître Locas, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Natalia Lis**

*Natalia Lis pour*  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl

